



Commune de
Crans

Crans, le 27 octobre 2025

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **27 octobre 2025**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

Vu le préavis N° 48/25 concernant l'arrêté d'imposition 2026 ;
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. **d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel qu'il figure en annexe du préavis et dont il fait partie intégrante ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.**

Demande de référendum (Base légale : art.160 et suivants LEDP)

Annonce à la municipalité

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, par cinq électeurs constituant le comité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, **dans les dix jours** qui suivent la publication de l'approbation de cet objet dans la Feuille des avis officiels, prévue à l'article 161, alinéa 1, lettre b.

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET